



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Travail à domicile

Question écrite n° 42861

Texte de la question

M. Jean-Jacques Gaultier attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les difficultés que rencontrent les organisations et intermédiaires mobilisés dans le secteur du maintien à domicile. Aujourd'hui, ce secteur n'arrive plus à répondre aux besoins essentiels des personnes concernées par les prises en charge ce qui provoque des situations dramatiques. La loi « grand âge » a été définitivement abandonnée et les « mesures de progrès » prévues dans le PLFSS pour 2021 n'apportent pas les solutions escomptées pour améliorer l'accompagnement des aînés et le quotidien des aidants et des professionnels. Le tarif plancher de 22 euros ne permettra pas l'indispensable revalorisation des salaires des professionnels du domicile pour endiguer une situation de crise due à l'épuisement du personnel confronté à des amplitudes horaires extrêmes et des salaires qui ne leur permettent pas de vivre dignement. Pour ces raisons, il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement pour assurer le maintien des personnes à domicile dans de bonnes conditions.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Gaultier](#)

Circonscription : Vosges (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42861

Rubrique : Professions et activités sociales

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 novembre 2021](#), page 8555

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)